



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Janvier 2018

Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 22 février 2018
3003 Berne-Wabern, le 20 février 2018

Le mois de janvier 2018 en un coup d'œil

	Janvier 2018	Janvier 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'058'507	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'711	5'427
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	10'586	8'785
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'907	1'430
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	401	399
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	705	780
Dérogations aux conditions générales d'admission	297	285
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'862	3'670
Naturalisation	1'305	2'161

Table des matières

1. Population étrangère au 31.01.2018	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.01.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %
Total	2'034'174	2'058'507	1.2
UE-28/AELE	1'393'319	1'409'015	1.1
UE-17	1'257'329	1'264'426	0.6
UE-8	81'093	87'333	7.7
UE-2	21'840	24'630	12.8
Croatie	29'056	28'583	-1.6
Ressortissants d'Etats tiers	640'855	649'492	1.3

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'058'507	100.0	24'333	1.2
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'871	1.2	-796	-3.2
Autorisations de séjour	697'044	33.9	1'205	0.2
Autorisations d'établissement	1'337'592	65.0	23'924	1.8

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %
Total	50'776	53'407	5.2
UE-28/AELE	41'418	43'817	5.8
UE-17	31'254	31'999	2.4
UE-8	7'741	7'983	3.1
UE-2	2'136	3'211	50.3
Croatie	203	525	158.6
Ressortissants d'Etats tiers	9'358	9'590	2.5

Source : SYMIC

- En janvier 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En janvier 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	11'761	12'320	4.8			
UE-28/AELE	8'210	8'776	6.9			
UE-17	6'696	7'238	8.1			
UE-8	1'023	1'164	13.8			
UE-2	405	232	-42.7			
Croatie	49	92	87.8			
Ressortissants Etats tiers	3'551	3'544	-0.2			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	8'869	10'914	23.1			
UE-28/AELE	7'370	9'610	30.4			
UE-17	5'960	7'573	27.1			
UE-8	1'128	1'488	31.9			
UE-2	235	434	84.7			
Croatie	27	98	263.0			
Ressortissants Etats tiers	1'499	1'304	-13.0			

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	8'858	9'090	2.6			
UE-28/AELE	6'404	6'564	2.5			
Ressortissants Etats tiers	2'454	2'526	2.9			

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier 2018: 939 (population étrangère résidente permanente) ; 449 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	5'834	7'133	22.3			
UE-28/AELE	4'557	5'466	19.9			
UE-17	4'015	4'791	19.3			
UE-8	396	493	24.5			
UE-2	91	133	46.2			
Croatie	22	32	45.5			
Ressortissants Etats tiers	1'277	1'667	30.5			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	5'189	5'788	11.5			
UE-28/AELE	4'240	4'692	10.7			
UE-17	2'841	2'994	5.4			
UE-8	1'098	1'213	10.5			
UE-2	283	417	47.3			
Croatie	10	54	440.0			
Ressortissants Etats tiers	949	1'096	15.5			

Source : SYMIC

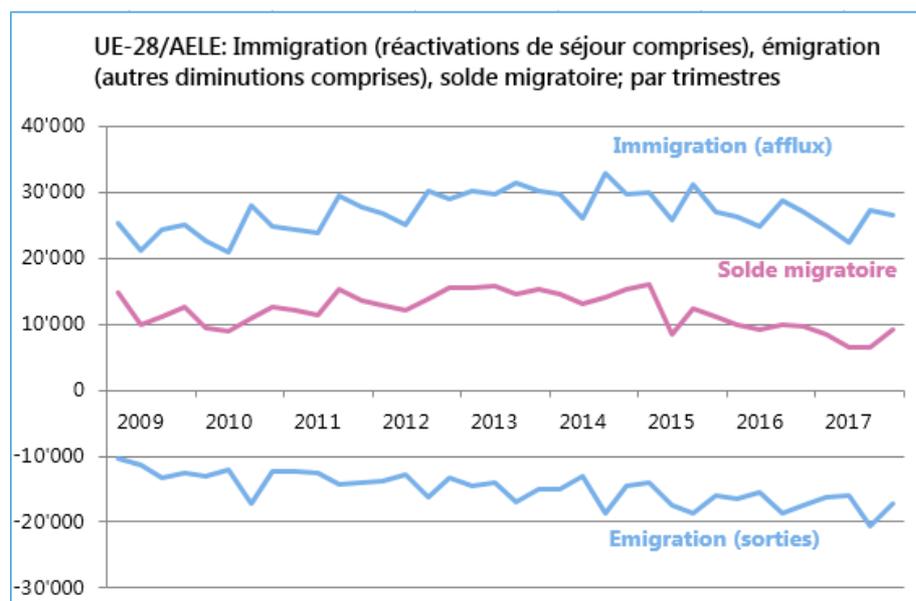
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué en janvier 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (-13.2%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté en janvier 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+4.8%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté en janvier 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+22.3%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier 2018 : 1'415 (population étrangère résidente permanente) ; 6'644 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	5'427	4'711	-13.2			
UE-28/AELE	3'344	2'999	-10.3			
UE-17	2'439	2'212	-9.3			
UE-8	582	627	7.7			
UE-2	296	70	-76.4			
Croatie	28	58	107.1			
Ressortissants Etats tiers	2'083	1'712	-17.8			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	-2'431	-1'069	56.0			
UE-28/AELE	-1'879	-338	82.0			
UE-17	-976	287	129.4			
UE-8	-653	-392	40.0			
UE-2	-212	-205	3.3			
Croatie	-46	-24	47.8			
Ressortissants Etats tiers	-552	-731	-32.4			

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Total	49'425	47'814	-3.3	47'374	48'919	+3.3	89'982	90'081	+0.1

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Total	8'383	8'326	-0.7	17'140	16'353	-4.6	21'214	21'960	+3.5

Source : SYMIC

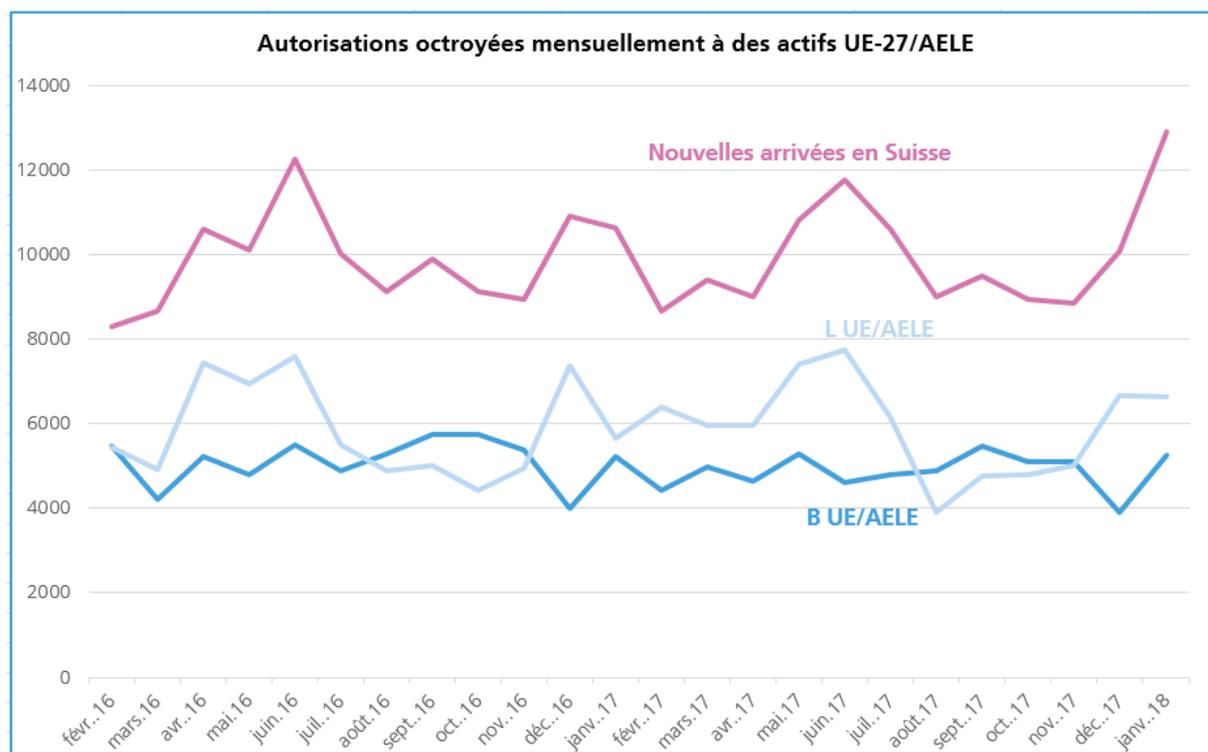
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Total	3'587	2'331	-35.0	5'587	6'078	+8.8	7'314	7'460	+2.0

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Janvier	19	0	66	121
Février				
Mars				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	--
Février	3'984	3'781		312'104	
Mars	4'892	3'994		312'104	
Avril	4'980	5'121		316'236	
Mai	4'122	5'087		316'236	
Juin	4'641	4'241		316'236	
Juli	3'963	4'314		317'051	
Août	4'748	4'318		317'051	
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		--	
Novembre	6'008	4'944		--	
Décembre	4'589	3'915		--	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence	
			absolue	en %
Total général	522 374	566 615	44 241	8.5
Travailleurs	338 276	374 626	36 350	10.7
Indépendants	60 810	62 042	1 232	2.0
Travailleurs détachés	123 288	129 947	6 659	5.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	41 737	44 861	3 124	7.5
Travailleurs	21 017	23 319	2 302	11.0
Indépendants	5 936	5 874	- 62	- 1.0
Travailleurs détachés	14 784	15 668	884	6.0

Annonces par secteurs économiques

Total général	41 737	44 861	3 124	7.5
Agriculture	510	684	174	34.1
Industrie et artisanat	14 459	15 450	991	6.9
Services	26 768	28 727	1 959	7.3

Source : SYMIC

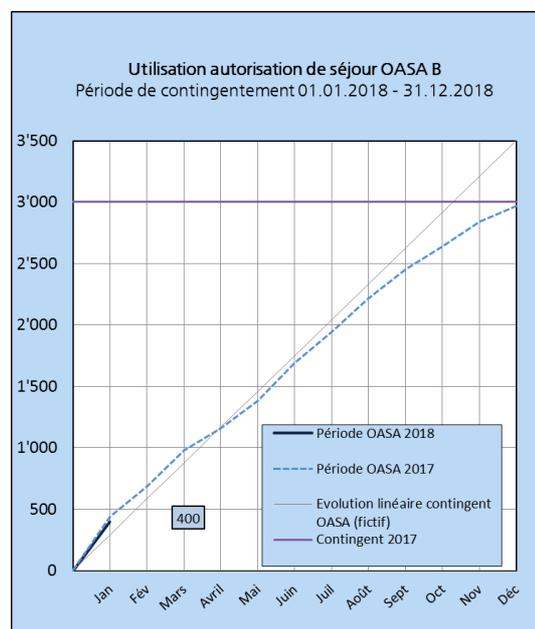
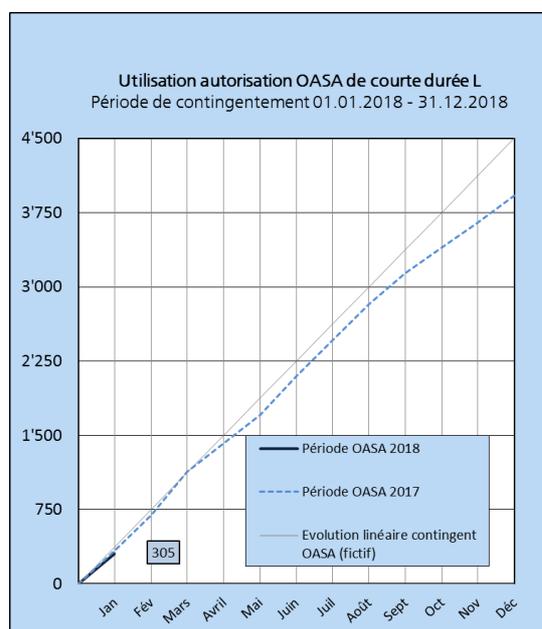
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a augmenté de février 2017 à fin janvier 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation est de +0.1% (+96 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +3.5% pendant cette même période (+746 personnes). De février 2017 à fin janvier 2018, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+2.0%, + 146 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +3.0% en janvier 2018 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En janvier 2018, 21'542 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté (+822 annonces ou +4.0%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en janvier 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+11.0%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	*305	443	*400
Février	697		682	
Mars	1'130		978	
Avril	1'418		1'155	
Mai	1'708		1'385	
Juin	2'098		1'689	
Juillet	2'460		1'945	
Août	2'823		2'215	
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin janvier 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 2'304 permis B et 3'030 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 850 permis B et 1'695 permis L.

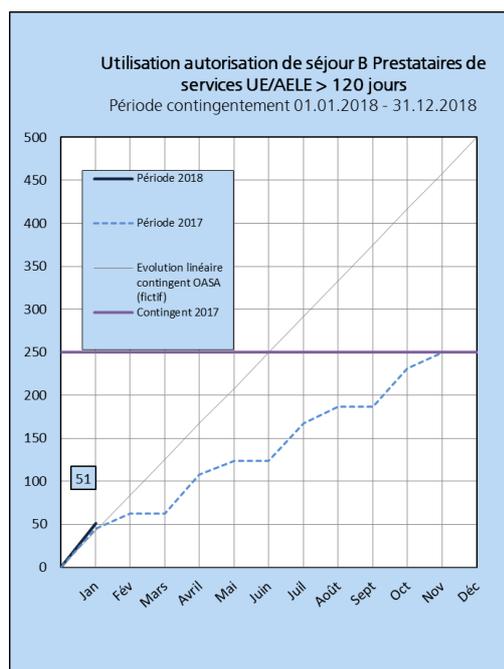
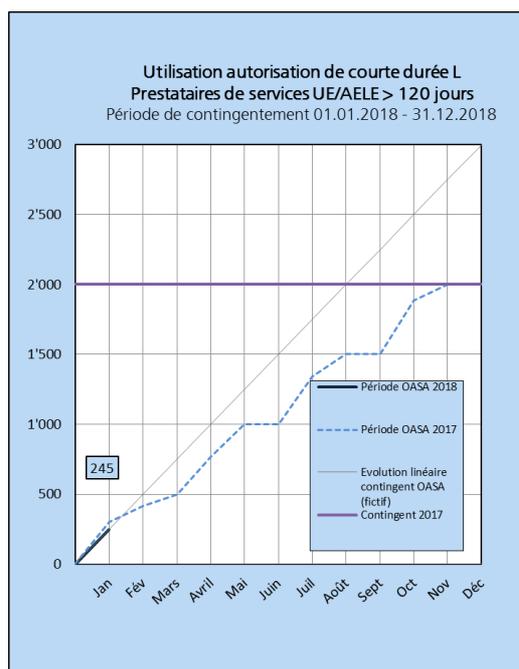


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin janvier 2018, à 7% des autorisations de séjour de courte durée L et 11% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417		62	
Mars	500		62	
Avril	769		108	
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'342		167	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin janvier 2018, à 8% des autorisations de séjour de courte durée L et à 10% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'278	5'817	10.2			
Agriculture	162	201	24.1			
Industrie et artisanat	1'012	1'101	8.8			
Services	4'104	4'515	10.0			
UE-17	4'259	4'774	12.1			
Agriculture	59	75	27.1			
Industrie et artisanat	818	924	13.0			
Services	3'382	3'775	11.6			
UE-8	718	858	19.5			
Agriculture	84	95	13.1			
Industrie et artisanat	135	155	14.8			
Services	499	608	21.8			
UE-2	278	123	-55.8			
Agriculture	19	31	63.2			
Industrie et artisanat	54	12	-77.8			
Services	205	80	-61.0			
Croatie	8	40	400.0			
Agriculture	0	0	-			
Industrie et artisanat	4	7	75.0			
Services	4	33	725.0			

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant le mois de janvier 2018 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'796	9'020	32.7			
Agriculture	208	228	9.6			
Industrie et artisanat	874	928	6.2			
Services	5'714	7'864	37.6			
UE-17	5'505	7'129	29.5			
Agriculture	32	55	71.9			
Industrie et artisanat	783	815	4.1			
Services	4'690	6'259	33.5			
UE-8	1'054	1'407	33.5			
Agriculture	132	130	-1.5			
Industrie et artisanat	71	61	-14.1			
Services	851	1'216	42.9			
UE-2	202	394	95.0			
Agriculture	44	43	-2.3			
Industrie et artisanat	14	38	171.4			
Services	144	313	117.4			
Croatie	23	83	260.9			
Agriculture	0	0	-			
Industrie et artisanat	4	14	250.0			
Services	19	69	263.2			

Source : SYMIC

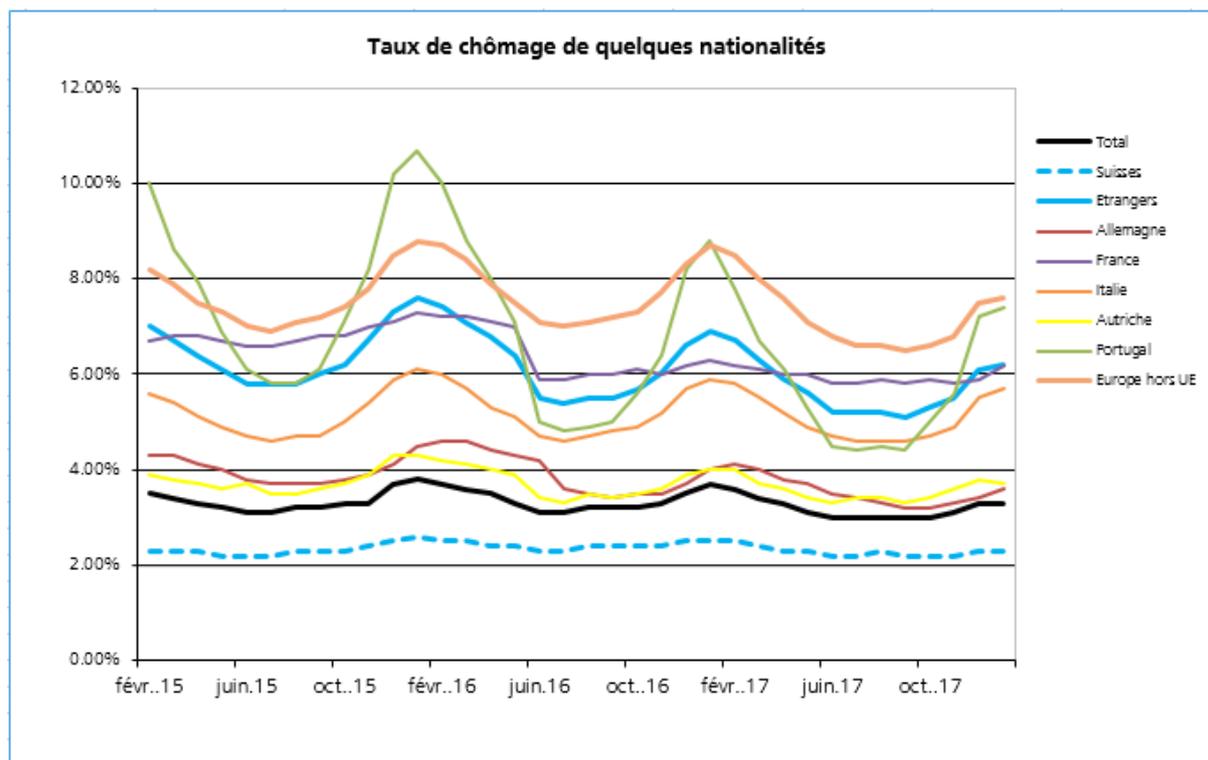
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en janvier 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	4'887
Bureaux de consultation, informatique	2'714
Santé et service vétérinaire	688
Construction de machines et de véhicules	471
Enseignement	468

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Janvier 2017	Janvier 2018
Total	3.7%	3.3%
Etrangers	6.9%	6.2%
Suisses	2.5%	2.3%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	7	6	-14.3			
Par suite de violence conjugale	1	2				
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	4				
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	278	291	4.7			
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	30	52				
Parent étranger d'un enfant suisse	7	16				
Intérêts publics majeurs	7	6				
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	165	157				
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	6	4				
Autres exceptions ⁸	63	56				
Total	285	297	4.2			

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2018
Afghanistan	37
Bésil	23
Somalie	21
Kosovo	18
Chine	15
Sri Lanka	13
Iran	11
Irak	9
Syrie	7
Congo RDC	6
Autres	53
Total	213

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'670	3'862	5.2			
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	715	800	11.9			
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'955	3'062	3.6			

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'670	3'862	5.2			
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'912	1'946	1.8			
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'758	1'916	9.0			

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier 2018
Italie	383
Allemagne	329
France	242
Kosovo	225
Portugal	222
Royaume-Uni	144
Macédoine	144
Brésil	126
Serbie	120
Inde	111
Autres	1'816
Total	3'862

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Naturalisations	2'161	1'305	-39.6			
ordinaires	1'592	815	-48.8			
facilitées et réintégrations	569	490	-13.9			

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %
Italie	276	233	-15.6
Allemagne	260	207	-20.4
Portugal	184	78	-57.6
Kosovo	120	70	-41.7
Bosnie et Herzégovine	40	54	35.0
France	223	54	-75.8
Turquie	66	52	-21.2
Serbie	51	45	-11.8
Macédoine	53	39	-26.4
Sri Lanka	30	31	3.3

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2017	Janvier 2018	Différence en %	Janvier à janvier 2017	Janvier à janvier 2018	Différence en %
Total	6'552	7'531	+14.9			
octroyées de manière anticipée ¹⁰	250	240	-4.0			

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2018
Inde	21
Hongrie	18
Pologne	17
Russie	16
Turquie	15

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 7'531 autorisations d'établissement C ont été octroyées en janvier 2018, dont 240 (3.2%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).